

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2023-21

Séance du 28/11/2023

Avenant n°2 au Marché de travaux «Modernisation et rénovation de l'usine de production d'eau potable de Solignac»

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
117	61	6	67

L'an deux mille vingt-trois, le 28 novembre, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 20 novembre 2023, s'est réunie en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Jean DUCHAMBON, Christophe USCAIN, Didier CHARPENTIER, Jean Jacques LAMANT, Xavier ABBADIE, , Serge CORREIA, Stéphane FAROUT, Bruno GAUBERT, Gaëtan GOUMILLOUX, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Jean-Claude SAINTONGE, Jean Michel AUFORT, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Jean-Marie MIGNOT, Didier LEYRIS, Karl PERIGAUD, Alexandre PORTHEAULT, Pascal THEILLET, Stéphane GIRARD, Joël LARROQUE, René PARAUD, Hubert DOUDET, Richard CRUVEILHER, Mmes Lies SWIDERSKI, Séverine DUREISSEIX , MM. Rick JANSEN, Guillaume ANTENOR, Fernand LAVIGNE, Loïc GAYOT, Mme Corine LORNAC, MM. Roland GORY, Georges BEAUDOU, Patrick JOUANNETAUD, Pascal QUINTARD, Christian CHIROL, Moïse BONNET, Jean Louis BOURDEAU, Sébastien FISSOT, Franck LETOUX, Cédric GEORGES, Yoann RUFFEL, Eric BOULESTEIX Mme Elisabeth MARETHEU, MM. Marcel BARTOUT, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Bertrand DESBORDES, Alain MARTHON, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, Mmes Agnès VARACHAUD, Gwenaëlle PAILLOT, MM. Paul HURAUULT, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Louis GALTIER, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MME Chantal TARNAUD, M. Philippe LACROIX, MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Alain FAVRAUD, M. Jean Pierre GRANET, MME Marie AUFAURE, M. Pascal AUVERT, MME Elodie CLEMENT, MM. Jean-Pierre FRUGIER, Daniel LAVALADE, Frédéric MECHIN, MME Christelle PEYROT, MM. Anthony RICQ, Gilles ROQUES, MME Sylvia COSTE, MM. Bernard GLANDUS, Philippe JANICOT, Philippe ROUGERIE, Bernard SAUVAGNAC, Manuel VERGER, Guillaume RICHIGNAC, David CUETOR, Christian JULIEN, Serge DESBORDES, MME Elodie FEIFER, MM. Denis VARENNE, Jacques BLONDY, Thierry CHIBOIS, Stéphane CHEVAL, Sébastien AUBOUR, Michel BAZIN, Patrice CHAUVEL, MM. Frédéric LAPEYRONNIE, Pierre ROUX, MMES Annick BREUIL, Marie Odile MALOCHET, M. Vincent VENDRAMINI, MMES Béatrice LOPEZ SUAREZ, Sylvie MOLINES, MM. Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Sylvain CASSORE, MMES Marie LINET, Françoise GARNIER, MM. Bertrand JAYAT, Bernard DEMOULINS, Michel SARRE, Jacques BARRY, Eric GERVEIX, MME Jacqueline LHOMME LEOMENT, MM. Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Simon CUILLERDIER, Bruno DESSANE, MMES Marie-Agnès DELORT, Valérie DUMAINE, membres du Comité Syndical.

Pouvoirs : M. Bernard SAUVAGNAC à M. Joël LARROQUE, M. Bruno DESSANE à M. Maurice LEBOUTET, M. Jacques BARRY à M. Sébastien FISSOT, M. Christian LATOUILLE à M. Bertrand DESBORDES, Mme Jacqueline L'HOMME LEOMENT à M. Marcel BARTOUT, M. Michel SARRE à M. Jean-Louis BOURDEAU.

Secrétaire de séance : Mme Gwenaëlle PAILLOT

- Vu** le code de la commande publique notamment les articles R2194-1 à R2194-10,
- Vu** le marché relatif aux travaux de modernisation et de rénovation de l'usine de production d'eau potable de SOLIGNAC notifié en date du 10 novembre 2021,
- Vu** l'avenant n° 1 visé en Préfecture le 02/03/2023,
- Vu** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 7 novembre 2023,

AR Prefecture

087-200080307-20231128-CS_2023_21-DE
Reçu le 04/01/2024

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2023-21

Séance du 28/11/2023

Avenant n°2 au Marché de travaux «Modernisation et rénovation de l'usine de production d'eau potable de Solignac»

Monsieur le Président expose à l'assemblée délibérante les demandes de modifications du marché initial émises par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre afin d'optimiser et de fiabiliser l'ouvrage et les équipements annexes en cours de réalisation et concernant les opérations suivantes :

N°	Titre	Montants des prestations		Répartition entre co-traitants			
		Moins value	Plus value	SUEZ	VGE	VTC	AEL
1	Modification Bat Traitement et PC final	-485,96 €			-485,96 €		
2	Modification Bat Traitement et PC final IND C		1 954,76 €		1 954,76 €		
3	Optimisation régulation Chlore et pH sortie usine		3 835,00 €	3 835,00 €			
4	Trop Plein Usine		22 315,00 €	4 600,00 €	13 215,00 €		4 500,00 €
5	Air comprimé Usine		16 030,00 €	13 650,00 €			2 380,00 €
6	Reprise Armoire boues	-5 500,00 €					-5 500,00 €
7	Mise en place d'une supervision non redondante	-19 500,00 €		-19 500,00 €			
8	Intégration du Transformateur SEHV	-27 165,00 €		-23 475,00 €			-3 690,00 €
9C	Liaison GC entre HTA et le local transfo par l'AEL		3 058,50 €				3 058,50 €
10B	Tirages de réseaux suite aux travaux SOPCZ		6 725,55 €				6 725,55 €
11	Plus-value menuiserie bois en lieu et place de l'aluminium		13 016,24 €		13 016,24 €		
12	Aménagement local laboratoire		12 468,43 €		12 468,43 €		
13	Changement panoplie CO2		43 525,00 €	43 525,00 €			
14	Plus-value reprise automatisme poste exhaure		9 600,00 €				9 600,00 €
16	Remplacement des chemins de câbles bâtiment Réactifs		3 946,62 €				3 946,62 €
17	Reprise départ nouvelle usine à l'aval du débitmètre existant		15 680,00 €	8 510,00 €	4 500,00 €		2 670,00 €
18	Programmer l'automatisme en vue d'une marche énergétiquement optimisée de la prise d'eau		5 100,00 €	5 100,00 €			
19	Mise en œuvre de revêtement d'étanchéité sur les parois béton des 2 bâches d'eau traitée		89 711,90 €	4 388,00 €		85 323,90 €	
20B	Démolition et Evacuation par Vigier Evacuation cuve Acier CHAUX		2 390,00 €		2 390,00 €		
	Total	-52 650,96 €	249 357,00 €	40 633,00 €	47 058,47 €	85 323,90 €	23 690,67 €
	Différence		196 706,04 €				

Plus-value totale : 196 706,04 €

Le montant de l'avenant n°2 est donc de 196 706,04 € HT

L'avenant n°2 présente un délai supplémentaire de 65 jours.

Le montant du marché initial passe donc de 7.745.800 € HT à 7 942 506,05 € HT

L'impact du présent avenant s'élève à + 2,54 % par rapport au montant initial du marché de travaux.

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un deuxième avenant,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : Approuve le contenu de l'avenant n°2 au Marché de travaux de modernisation et de rénovation de l'usine de SOLIGNAC qui sera joint en annexe à la présente délibération

ARTICLE 2 : Autorise le Président à signer l'avenant n°2 et le charge de la mise en application de son contenu.

VOTE
Pour : 67
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Fait à Aix sur Vienne, le 28 novembre 2023



Le Président, Maurice LEBOUTET

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

08/01/2024

AR Prefecture

087-200080307-20231128-CS_2023_21-DE
Reçu le 04/01/2024



Syndicat Vienne, Briance, Gorre

Commune de Solignac

Modernisation et rénovation de l'usine de production d'eau potable de Solignac

Avenant n°2

	Siège Social 23 rue de Paris 16000 Angoulême Tel : 05.45.68.51.00 Fax : 05.45.68.49.92 Email : heca@heca.fr		Visa du maître d'ouvrage le :		
	Affaire : 2143_UTEP Solignac		Établi par	Vérfié par	Date :
087-200480307-20231128-CS-2023-21-DE		AR Prefecture	FLG	CS	08/11/2023
Reçu le 04/01/2024		Libelle	FLG	CS	15/11/2023
		Index	FLG	CS	17/11/2023
		Libelle	FLG	CS	14/12/2023
		Index			
		Libelle			

Fichier

AR Prefecture

087-200080307-20231128-CS_2023_21-DE
Reçu le 04/01/2024

1 RENSEIGNEMENTS :

Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE, BRIANCE, GORRE
Opération	Modernisation et rénovation de l'usine de production d'eau potable de Solignac
Maître d'Œuvre	Hydraulique Environnement Centre Atlantique LARBRE Ingénierie SPIRALE ARCHITECTES REGARDS CROISES Cabinet TEN
Entreprises	DEGREMONT France VIGIER GENIE CIVIL Environnement VIGIER TECHNI Composite Avenir Électrique de Limoges SCOP SA
Contrôleur technique	Alpes Contrôles
Coordonnateur SPS	DEKRA
Référence de la demande	2143 Avenant UTEP Solignac IndA
Destinataires pour avis	<input checked="" type="checkbox"/> Maître d'Ouvrage <input checked="" type="checkbox"/> Maître d'Œuvre <input type="checkbox"/> Contrôleur technique <input type="checkbox"/> Coordonnateur SPS <input type="checkbox"/> Exploitant

2 OBJET DES MODIFICATIONS :

2.1 *Origine et nature des modifications*

Origine de la demande	Nature
Demande MOA	<ul style="list-style-type: none"> - Modification Bat Traitement et PC final - Modification Bat Pompage et PC final IND C - Optimisation régulation Chlore et pH sortie usine - Trop Plein Usine - Air comprimé Usine - Reprise Armoire boues - Mise en place d'une supervision non redondante - Intégration du Transformateur SEHV - Liaison GC entre HTA et le local transfo par l'AEL - Tirages de réseaux suite aux travaux SOPCZ

AR Prefecture

087-200080307-20231128-CS_2023_21-DE
Reçu le 04/01/2024

	<ul style="list-style-type: none"> - Plus-value menuiserie bois en lieu et place de l'aluminium - Aménagement local laboratoire - Changement panoplie CO2 - Plus-value reprise automatisme poste exhaure - Remplacement des chemins de câbles bâtiment Réactifs - Reprise départ nouvelle usine à l'aval du débitmètre existant - Programmer l'automatisme en vue d'une marche énergétiquement optimisée de la prise d'eau - Mise en œuvre de revêtement d'étanchéité sur les parois béton des 2 bâches d'eau traitée - Démolition et Évacuation par Vigier Évacuation cuve Acier CHAUX
--	--

2.2 Dispositions contractuelles prévues au marché :

Le marché peut être modifié par la conclusion d'avenants dans les cas listés aux articles R2194-1 à R2194-10 du Code de la Commande Publique.

L'entrepreneur peut effectuer toutes modifications de ses études, matériel, travaux nécessaires au bon accomplissement de ses obligations après en avoir averti le Maître d'œuvre et obtenu l'accord du Maître d'Ouvrage dans les conditions précisées ci-dessous.

La demande de modification de la part de l'Entrepreneur doit être adressée par écrit, selon le modèle établi par le Maître d'œuvre, dans les plus brefs délais à celui-ci. Elle doit préciser le motif et l'objet ainsi que toutes les conséquences de la modification (techniques, financiers, etc..).

En cas de demande de modification de la part du Maître d'œuvre, du Maître d'Ouvrage ou de son exploitant, L'entreprise devra également compléter une demande de modification (DMD), selon le modèle établi par le Maître d'œuvre.

2.3 Description des modifications :

N°	Titre	Description de la modification
1	Modification Bat Traitement et PC final	Adaptation du bâtiment pour répondre aux contraintes de l'ABF
2	Modification Bat Pompage et PC final <u>IND C</u>	Adaptation du bâtiment pour répondre aux contraintes de l'ABF
3	Optimisation régulation Chlore et pH sortie usine	Proposition de SUEZ pour optimiser les consommables et maîtriser la régulation de la désinfection
4	Trop Plein Usine	Proposition de SUEZ pour sécuriser la marche de l'usine en cas de difficultés sur les pompes vidange bache eaux sales
5	Air comprimé Usine	Mise en œuvre d'un nouveau système nécessaire aux marches des vannes pneumatiques de l'usine future
6	Reprise Armoire boues	Moins-value du fait de la reprise de l'armoire récente existante et satisfaisante techniquement
7	Mise en place d'une supervision non redondante	Moins-value acceptée car la redondance automatique n'est pas indispensable
8	Intégration du Transformateur SEHV	Moins-value du fait de la prise en charge du transformateur par le SEHV
9 C	Liaison GC entre HTA et le local transfo par l'AEL	Interface de travaux nécessaire avec Enedis

AR Prefecture

087-200080307-20231128-CS_2023_21-DE
Reçu le 04/01/2024

10 B	Tirages de réseaux suite aux travaux SOPCZ	Travaux d'interface avec ceux réalisés par SOPCZ en lien avec la prise d'eau : Longueur de 41 ml pour le tirage de réseaux depuis la chambre de la vanne annulaire
11	Plus-value menuiserie bois en lieu et place de l'aluminium	Qualité de matériels imposée par l'ABF.
12	Aménagement local laboratoire	Plus-value associée au réaménagement global du local laboratoire tout en conservant les vestiaires existants
13	Changement panoplie CO2	La vanne existante n'est pas asservissable aux différents taux de traitement sur l'usine. Ces travaux complémentaires comprennent le vaporisateur électrique et la panoplie de réglage de fourniture MESSER
14	Plus-value reprise automatisme poste exhaure	Reprise de l'automatisme et des IHM intégrés au sein de celui de l'automate SAUR par SOPCZ
16	Remplacement des chemins de câbles bâtiment Réactifs	Certains chemins de câbles sont vieillissants, leurs remplacements à neuf permettra la durabilité des installations.
17	Reprise départ nouvelle usine à l'aval du débitmètre existant	Mise en œuvre d'un débitmètre à l'entrée de l'usine à construire. Cela permettra de conserver le mode de fonctionnement by pass programmé par SOPCZ (situation identique à la situation avant travaux de la prise d'eau)
18	Programmer l'automatisme en vue d'une marche énergétiquement optimisée de la prise d'eau	Programmer la marche de l'usine en lien avec la prise d'eau pour une optimisation énergétique (limiter le pompage)
19B	Mise en œuvre de revêtement d'étanchéité sur les parois béton des 2 bâches d'eau traitée	Précaution prise suite aux constats encore non expliqués de dégradation de l'état de parement de surface sur certaines installations.
20	Démolition et Évacuation par Vigier Évacuation cuve Acier CHAUX	Démolition et évacuation du silo à chaux existant

2.4 Impact de la modification sur le coût d'investissement :

Le marché initial est augmenté de 2.54%, passant de 7 745 800,00 € H.T. à 7 942 506,04 € H.T.

2.5 Impact de la modification sur le délai de réalisation

Le délai initial de construction de 23 mois est augmenté de 65 jours.

N°	Titres	Délai
17	Reprise départ nouvelle usine à l'aval du débitmètre existant	10 jours
18	Programmer l'automatisme en vue d'une marche énergétiquement optimisée de la prise d'eau	15 jours
19B	Mise en œuvre de revêtement d'étanchéité sur les parois béton des 2 bâches d'eau traitée	40 jours

AR Prefecture

087-200080307-20231128-CS_2023_21-DE
Reçu le 04/01/2024

3 MONTANT DES TRAVAUX MODIFICATIFS :

3.1 Tableau des modifications

Tableau de suivi des demandes de modifications							
N°	Titre	Montants des prestations		Répartition entre Co traitants			
		Moins-value	Plus-value	DEGREMONT	VIGIER	VTC	AEL
1	Modification Bat Traitement et PC final	-485,96 €			-485,96 €		
2	Modification Bat Pompage et PC final IND C		1 954,76 €		1 954,76 €		
3	Optimisation régulation Chlore et pH sortie usine		3 835,00 €	3 835,00 €			
4	Trop Plein Usine		22 315,00 €	4 600,00 €	13 215,00 €		4 500,00 €
5	Air comprimé Usine		16 030,00 €	13 650,00 €			2 380,00 €
6	Reprise Armoire boues	-5 500,00 €					-5 500,00 €
7	Mise en place d'une supervision non redondante	-19 500,00 €		-19 500,00 €			
8	Intégration du Transformateur SEHV	-27 165,00 €		-23 475,00 €			-3 690,00 €
9 C	Liaison GC entre HTA et le local transfo par l'AEL		3 058,50 €				3 058,50 €
10 B	Tirages de réseaux suite aux travaux SOPCZ		6 725,55 €				6 725,55 €
11	Plus-value menuiserie bois en lieu et place de l'aluminium		13 016,24 €		13 016,24 €		
12	Aménagement local laboratoire		12 468,43 €		12 468,43 €		
13	Changement panoplie CO2		43 525,00 €	43 525,00 €			
14	Plus-value reprise automatisme poste exhaure		9 600,00 €				9 600,00 €
16	Remplacement des chemins de câbles bâtiment Réactifs		3 946,62 €				3 946,62 €
17	Reprise départ nouvelle usine à l'aval du débitmètre existant		15 680,00 €	8 510,00 €	4 500,00 €		2 670,00 €
18	Programmer l'automatisme en vue d'une marche énergétiquement optimisée de la prise d'eau		5 100,00 €	5 100,00 €			
19	Mise en œuvre de revêtement d'étanchéité sur les parois béton des 2 bâches d'eau traitée		89 711,90 €	4 388,00 €		85 323,90 €	
20 B	Démolition et Évacuation par Vigier Évacuation cuve Acier CHAUX		2 390,00 €		2 390,00 €		
Total		-52 650,96 €	249 357,00 €	40 633,00 €	47 058,47 €	85 323,90 €	23 690,67 €

AR Prefecture

087-200080307-20231128-CS_2023_21-DE
Reçu le 04/01/2024

Différence	196 706,04 €				
Nouvelle répartition des prix	7 942 506,04 €	3 368 433,00 €	3 733 558,47 €	316 823,90 €	523 690,67 €
% augmentation du marché	2,54%	1,22%	1,28%	36,86%	4,74%

4 AUTRES CLAUSES :

Toutes les autres clauses du marché initial restent inchangées.

5 SIGNATURES :

Il est rappelé au candidat que la signature du présent avenant vaut acceptation de ce dernier.

Fait en un seul original Mention(s) manuscrite(s)
à Villenave-d'Ornon « lu et approuvé »
Le ..15/12/2023..... signature(s) du (des) candidat(s)



Lu et approuvé

(Dans le cas d'un groupement : signatures de chacun des co-contractants ou signature du mandataire si celui-ci est habilité à signer au nom du groupement (joindre obligatoirement le ou les pouvoirs)

6 DECISION DE L'ACHETEUR

ACCEPTATION DE L'AVENANT

Est acceptée le présent avenant n°2.
Le représentant légal du maître de l'ouvrage
à Aix/Vienne..... Le 20/12/2023 .

S.M.A.E.P. V.B.G.
Le Président

Maurice LEBOUTET



Le représentant légal de la Collectivité certifie que le présent marché a été transmis au représentant de l'État le.....

AR Prefecture

087-200080307-20231128-CS_2023_21-DE
Reçu le 04/01/2024

7 NOTIFICATION DE L'AVENANT AU TITULAIRE

DATE D'EFFET DU MARCHE :

Reçu à titre de notification, une copie du présent avenant
à..... Le

Signature du titulaire,

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché
signé le par le prestataire destinataire.

Le (date d'apposition de la signature ci-après)

Pour le représentant légal du maître d'ouvrage.

AR Prefecture

087-200080307-20231128-CS_2023_21-DE
Reçu le 04/01/2024

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE



Syndicat Vienne, Briance, Gorre

Commune de Solignac

*Modernisation et rénovation de l'usine de production d'eau potable
de Solignac*

Tableau synthétique

Siège Social

**23 rue de Paris
16000 Angoulême**

Tel : 05.45.68.51.00 - Fax : 05.45.68.49.92

email : heca@heca.fr

AR Prefecture

087-200080307-20231128-CS_2023_21-DE
Reçu le 04/01/2024

AR Prefecture

087-200080307-20231128-CS_2023_21-DE
Reçu le 04/01/2024

Tableau de suivi des demandes de modifications

N°FD M	Titres	Montants des prestations		Répartition entre Co-traitants				Délais		Avis MOE
		Moins-value	Plus-value	SUEZ	VGE	VTC	AEL	Jours		
1	Modification Bat Traitement et PC final	-485,96 €			-485,96 €					Adaptation du bâtiment pour répondre aux contraintes de l'ABF
2	Modification Bat Pompage et PC final IND C		1 954,76 €		1 954,76 €					Adaptation du bâtiment pour répondre aux contraintes de l'ABF
3	Optimisation régulation Chlore et pH sortie usine		3 835,00 €	3 835,00 €						Proposition de SUEZ pour optimiser les consommables et maîtriser la régulation de la désinfection
4	Trop Plein Usine		22 315,00 €	4 600,00 €	13 215,00 €			4500		Proposition de SUEZ pour sécuriser la marche de l'usine en cas de difficultés sur les pompes vidange bêche eaux sales
5	Air comprimé Usine		16 030,00 €	13 650,00 €				2380		Mise en œuvre d'un nouveau système nécessaire aux marches des vannes pneumatiques de l'usine future
6	Reprise Armoire boues	-5 500,00 €								Moins-value du fait de la reprise de l'armoire récente existante et satisfaisante techniquement
7	Mise en place d'une supervision non redondante	-19 500,00 €								Moins-value acceptée car la redondance automatique n'est pas indispensable
8	Intégration du Transformateur SEHV	-27 165,00 €								Moins-value du fait de la prise en charge du transformateur par le SEHV
9C	Liaison GC entre HTA et le local transfo par l'AEL		3 058,50 €					3058,5		Interface de travaux nécessaire avec Enedis

AR Prefecture

087-200080307-20231128-CS_2023_21-DE
Reçu le 04/01/2024

Siège Social

**23 rue de Paris
16000 Angoulême**

Tel : 05.45.68.51.00 - Fax : 05.45.68.49.92

email : heca@heca.fr



AR Prefecture

087-200080307-20231128-CS_2023_21-DE
Reçu le 04/01/2024

10B	Tirages de réseaux suite aux travaux SOPCZ	6 725,55 €			6725,55	Travaux d'interface avec ceux réalisés par SOPCZ en lien avec la prise d'eau : Longueur de 41 ml pour le tirage de réseaux depuis la chambre de la vanne annulaire
11	Plus-value menuiserie bois en lieu et place de l'aluminium	13 016,24 €	13016,24			Qualité de matériels imposée par l'ABF.
12	Aménagement local laboratoire	12 468,43 €	12 468,43 €			Plus-value associée au réaménagement global du local laboratoire tout en conservant les vestiaires existants
13	Changement panoplie CO2	43 525,00 €		43 525,00 €		La vanne existante n'est pas asservissable aux différents taux de traitement sur l'usine. Ces travaux complémentaires comprennent le vapisateur électrique et la panoplie de réglage de fourniture MESSER
14	Plus-value reprise automatisme poste exhaure	9 600,00 €			9 600,00 €	Reprise de l'automatisme et des IHM intégrés au sein de celui de l'automate SAUR par SOPCZ
16	Remplacement des chemins de câbles bâtiment Réactifs	3 946,62 €			3 946,62 €	Certains chemins de câbles sont vieillissants, leurs remplacements à neuf permettra la durabilité des installations.
17	Reprise départ nouvelle usine à l'aval du débitmètre existant	15 680,00 €	4 500,00 €	8 510,00 €	2 670,00 €	Mise en œuvre d'un débitmètre à l'entrée de l'usine à construire. Cela permettra de conserver le mode de fonctionnement by pass programmé par SOPCZ (situation identique à la situation avant travaux de la prise d'eau)

AR Prefecture

087-200080307-20231128-CS_2023_21-DE
Reçu le 04/01/2024

Siège Social

23 rue de Paris
16000 Angoulême

Tel : 05.45.68.51.00 - Fax : 05.45.68.49.92

email : heca@heca.fr



AR Prefecture

087-200080307-20231128-CS_2023_21-DE
Reçu le 04/01/2024

18	Programmer l'automatisme en vue d'une marche énergétiquement optimisée de la prise d'eau	5 100,00 €	5 100,00 €	5 100,00 €			15,00	Programmer la marche de l'usine en lien avec la prise d'eau pour une optimisation énergétique (limiter le pompage)
19B	Mise en œuvre de revêtement d'étanchéité sur les parois béton des 2 bâches d'eau traitée	4 388,00 €	89 711,90 €	4 388,00 €		85 323,90 €	40,00	Précaution prise suite aux constats encore non expliqués de dégradation de l'état de parement de surface sur certaines installations.
20	Démolition et Évacuation par Vigier Évacuation cuve Acier CHAUX		2 390,00 €	2 390,00 €				Démolition et évacuation du silo à chaux existant
	Total		-52 650,96 €	249 357,00 €	40 633,00 €	85 323,90 €	65,00	
	Balance		196 706,04					
	Nouvelle répartition des prix		7 942 506,04 €	3 368 433,00 €	3 733 558,47 €	316 823,90 €	523 690,67 €	
	% augmentation du marché		2,54%	1,22%	1,28%	36,86%	4,74%	

AR Prefecture

087-200080307-20231128-CS_2023_21-DE
Reçu le 04/01/2024

Siège Social

23 rue de Paris
16000 Angoulême

Tel : 05.45.68.51.00 - Fax : 05.45.68.49.92

email : heca@heca.fr



AR Prefecture

087-200080307-20231128-CS_2023_21-DE
Reçu le 04/01/2024